


PLU, APPROUVE PAR D.C.M. LE :



Légende : Tableau récapitulatif des servitudes d'utilité publique

AS1		AS1 : Conservation des eaux Servitude de protection des eaux potables et minérales.
T1		T1 : Servitude relative aux chemins de fer
PM1		PM1 : Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels
		Zone inondable urbanisée de risque important (rouge)
		Zone inondable urbanisée de risque moyen (bleue)
		Report à titre indicatif, se référer au dossier de P.P.R.I. (cf. pièce n°5.7)
AC2		AC2 : Servitude relative à la protection des sites et monuments naturels
I3		I3 : Servitude relative au transport et à la distribution de gaz naturel
I4		I4 : Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques
PPM		PPM : Servitudes relatives au Périmètre de Protection Modifié au titre des monuments historiques
Int1		Int1 : Servitudes au voisinage des cimetières